

SOCIÉTÉ**La réforme des milieux d'accueil définitivement approuvée**

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mercredi un projet de décret portant sur les milieux d'accueil pour enfants en bas âge, en Wallonie et à Bruxelles.

La réforme vise à améliorer l'accessibilité mais aussi la qualité de l'accueil des enfants, tout en permettant un meilleur accès aux enfants issus de milieux socialement défavorisés ou en situation de handicap.

La nouvelle politique d'accueil de la petite enfance met ainsi la priorité sur le développement des enfants,

mais aussi sur le caractère professionnel de leur prise en charge, notamment par une meilleure formation initiale des puéricultrices.

La réforme prévoit aussi l'ouverture à terme de 2000 places supplémentaires ainsi qu'une révision de la participation financière réclamée aux parents. Celle-ci sera dorénavant calculée selon des nouvelles modalités plus transparentes et tenant compte directement des données fiscales des parents.

L'essentiel de la réforme est toutefois renvoyé à des arrêtés d'application. ■